

Fiche pratique n°01

Consultation RTC

Vous pouvez lancer une demande en sélectionnant un pays, une référence RTC, la validité ou la description

Pays de délivrance ▼

Référence du RTC

Date de début de validité 📅 Jusqu'à 📅

Date de fin de validité 📅 Jusqu'à 📅

Délivré depuis (JJ/MM /AAAA) 📅

Code de la nomenclature A partir de Jusqu'à

La demande de Renseignement tarifaire contraignant

Table des matières

1) Définition du renseignement tarifaire contraignant (RTC).....	3
2) Le service d’instruction de la demande de RTC : le CSMR.....	4
3) Le formulaire de demande de RTC.....	5
a) Case n°1 : Demandeur.....	6
b) Case n°2 : Lieu où les comptes principaux à des fins douanières sont détenus.....	7
c) Case n°3 : Représentant en douane.....	8
d) Case n°4 : Personne de contact responsable de la demande (confidentiel).....	9
e) Case n°5 : Ré-émission d’une décision RTC.....	10
f) Case n°6 : Type de transaction.....	11
g) Case n°7 : Nomenclature douanière.....	12
h) Case n°8 : Code des marchandises.....	13
i) Case n°9 : Description des marchandises.....	14
j) Case n°10 : Dénomination commerciale et informations complémentaires.....	16
k) Case n°11 : Échantillons, etc.....	18
l) Case n°12 : Autres demandes de RTC et autre RTC détenu.....	19
m) Case n°13 : Décisions RTC délivrées à d’autres titulaires.....	21
n) Case n°14 : Procédures judiciaires ou administratives en cours.....	23
o) Case n°15 : Date et authentification.....	25
p) Case n°16 : Informations Complémentaires.....	26

1) Définition du renseignement tarifaire contraignant (RTC)

Le renseignement tarifaire contraignant (RTC), indiquant le classement tarifaire d'une marchandise, est un **document délivré par l'administration des douanes**, qui **permet aux entreprises de sécuriser leurs opérations commerciales**. Le classement tarifaire d'une marchandise en provenance d'un pays tiers détermine la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes (sanitaires, techniques, mesures de politique commerciale, etc.).

Le RTC est CONTRAIGNANT	Le RTC est GRATUIT	Le RTC est CONFIDENTIEL
<p>Le RTC est contraignant pour l'entreprise qui en est titulaire vis-à-vis des autorités douanières de l'UE et également pour les autorités douanières vis-à-vis du titulaire de l'autorisation.</p> <p>Le titulaire est lié par la décision RTC et doit indiquer sa référence dans sa déclaration en douane.</p> <p>Le RTC est opposable à l'ensemble des administrations douanières des 27 États membres.</p>	<p>Le RTC est délivré gratuitement.</p> <p>Seul les frais de transport des éventuels échantillons sont à la charge de l'opérateur.</p>	<p>Les informations transmises dans le cadre d'une demande de RTC sont confidentielles.</p> <p>En vue de préserver le caractère confidentiel de certaines informations nécessaires au classement (dénomination commerciale, composition ou mode de fabrication du produit), chaque opérateur doit indiquer (case 9 de la demande) les données pour lesquelles il souhaite que la confidentialité soit assurée.</p>

2) Le service d'instruction de la demande de RTC : le CSMR

Le Centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR)¹, situé à Metz, est l'autorité de délivrance des RTC, depuis le 1^{er} janvier 2021.

À ce titre, le **pôle RTC du CSMR** est l'**interlocuteur privilégié pour les opérateurs dans le cadre du dépôt et du suivi du traitement de la demande de RTC.**

Vous pouvez contacter le CSMR :

→ Par courrier	Centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR) – Pôle RTC 11 rue des messageries CS 61 083 57 036 METZ CEDEX 01
→ Par téléphone	09 70 27 82 74 09 70 27 82 99 09 70 27 93 40
→ Par courriel	csmr-rtc@douane.finances.gouv.fr

¹ Le Service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R) a été renommé Centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR) par le décret 2025-947 du 8 septembre 2025 modifiant le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects

3) Le formulaire de demande de RTC

Le formulaire de demande de renseignement tarifaire contraignant comprend **16 champs**.



Les cases marquées d'un astérisque rouge (*) sont obligatoires.

Une demande de RTC remplie de manière adéquate permettra un traitement plus rapide par le pôle RTC du CSMR.

La partie 3) de cette fiche a pour objectif de vous guider dans la complétion de votre demande de renseignement tarifaire contraignant, en détaillant case par case, les informations demandées.

Avant de renseigner les 16 cases du formulaire, vous devez remplir la case « Identification de la requête de la demande de RTC » :

Identification de la requête de la demande de RTC

Pays dans lequel la demande de RTC *
est déposée

Nom de la requête de la demande de *
RTC

Langue *

Les champs « Pays » et « Langue » sont complétés par défaut. Dans le « Nom de la requête de la demande de RTC », vous pouvez indiquer une référence produit interne ou décrire brièvement le produit.

Exemple : Sac à main en cuir ou Ref. 12345678

Ce nom vous sera utile pour suivre l'état d'avancement de votre demande, mais ne sera pas le numéro de référence de votre décision RTC.

a) Case n°1 : Demandeur

1. Demandeur ^

EORI * 1

Nom
(Confidentiel) 52

Rue et numéro *
(Confidentiel) 55

Code postal *
(Confidentiel) 4

Ville *
(Confidentiel) 29

Pays *
(Confidentiel) 0

L'opérateur indique en case 1 son **numéro EORI**.

Le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI) est un numéro d'identification, unique sur le territoire douanier de l'Union, attribué par une autorité douanière à un opérateur économique en vue de son enregistrement à des fins douanières.

Le numéro EORI du demandeur, ou du représentant en douane ainsi que le numéro EORI du titulaire de la décision (une fois la demande octroyée) sont des **informations obligatoires**.

En case 1, veuillez indiquer :

- le **numéro EORI**,
- le **nom**
- la **rue et le numéro**
- le **code postal**
- la **ville**
- le **pays**.

À l'exception du numéro EORI, ces informations sont confidentielles.

Par défaut, les champs du demandeur sont pré-remplis.

À partir du 11 juin 2025, **toutes les nouvelles demandes de renseignement tarifaire contraignant doivent être déposées avec un EORI Unique (au format SIREN)**. En application de la note 25000122 « EORI – Passage à l'EORI SIREN des autorisations douanières dans les services en ligne européens TP-CDS et EBTI-STP » du 11 juin 2025, **les demandes déposées avec un EORI SIRET seront rejetées par le CSMR**, en charge de l'instruction de votre demande.

b) Case n°2 : Lieu où les comptes principaux à des fins douanières sont détenus

2.Lieu où les comptes principaux à des fins douanières sont détenus ...
(Si différent de l'adresse du demandeur)
(Confidentiel)

UN/LOCODE
(Confidentiel)

Rue et numéro
(Confidentiel)

Code postal
(Confidentiel)

Ville
(Confidentiel)

Pays
(Confidentiel) (Sélectionner le pays)

L'opérateur indique en case 2 le **lieu où les comptes principaux à des fins douanières sont détenus.**



Cette case n'est à remplir que si cette adresse est différente de l'adresse du demandeur.

En case 2, veuillez indiquer :

- le code UN / LOCODE
- la rue et numéro
- le code postal
- la ville
- le pays.

Le code UN/LOCODE est un système de codage géographique développé par les Nations-Unies, qui comprend plus de 82 000 codes pour des localisations géographiques avec des fonctions dans le commerce ou le transport (aéroports, gares, etc).

Par exemple, le code UN / LOCODE de l'aéroport d'Orly est « FR ORY ».

Un menu déroulant permet de sélectionner votre code UN / LOCODE.

c) Case n°3 : Représentant en douane

3.Représentant en douane ^

EORI	<input type="text"/>	17
Nom	<input type="text"/>	70
Rue et numéro	<input type="text"/>	70
Code postal	<input type="text"/>	9
Ville	<input type="text"/>	35
Pays	<input type="text"/>	2

Remplir la **case 3** avec les informations demandées :

- Numéro EORI du représentant
- Nom
- Rue et numéro
- Code postal
- Ville
- Pays.

Tout opérateur a le droit de désigner une autre personne pour le représenter dans ses relations avec la Douane. Le représentant doit être établi sur le territoire de l'Union et disposer d'un numéro EORI.

La représentation peut être :

- **directe** : le représentant agit au nom et pour le compte du demandeur ;
- **indirecte** : le représentant agit en son nom propre mais pour le compte du demandeur.

En cas de représentation directe, la **case 3 et la case 1 devront être complétées.**

En cas de représentation indirecte, **le représentant agit en son nom propre, la case 3 restera vide.**



Dans ce cas, **Le représentant est le demandeur et devient donc le titulaire de la décision RTC.**

d) Case n°4 : Personne de contact responsable de la demande (confidentiel)

4. Personne de contact responsable de la demande

(Confidentiel)

Nom *	<input type="text"/>	70
(Confidentiel)		
Adresse e-mail	<input type="text"/>	50
(Confidentiel)		
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	50
(Confidentiel)		
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	50
(Confidentiel)		

L'opérateur indique en case 4 le **nom et prénom de la personne responsable de la demande**. Il doit également remplir les champs :

- adresse de courrier électronique
- numéro de télécopieur
- numéro de téléphone.

La ligne « adresse e-mail » est obligatoire.



Ces informations sont très importantes : elles permettent de contacter le demandeur lors de l'instruction de la demande de RTC pour obtenir des informations complémentaires par exemple.

En l'absence de réponse à la demande du CSMR d'informations complémentaires, de documentation ou d'échantillon, la demande sera rejetée.

e) Case n°5 : Ré-émission d'une décision RTC

5. Ré-émission d'une décision RTC

Numéro de référence de la décision

(Séle... ▼) BTI Référence de l...

The Decision Type is not mandatory for older BTI Decisions

Date de début de validité de la décision

dd/mm/yyyy

Code des marchandises de la décision

Remplissage automatique

La case « Ré-émission » est obligatoire.

Le demandeur doit indiquer à l'administration si sa demande concerne une ré-émission de RTC.

Il doit remplir les champs :

- Numéro de référence de la décision :
→ pays
→ type de décision : BTI (qui signifie Binding Tariff Information, RTC en anglais)
→ référence de la décision
- Date de début de validité de la décision
- Code des marchandises de la décision.

Ces informations sont disponibles sur le format PDF de votre décision RTC qui fait l'objet d'une demande de renouvellement.



La case doit être remplie comme suit :

Numéro de référence : FR / BTI / FR-BTI-202x-xxxxx
Date de début de validité de la décision : xx/xx/xxxx
Code des marchandises de la décision : xxxxxxxx

Pour remplir la case 5, la décision RTC doit être effectivement expirée.

En cas de message d'erreur, vous pouvez laisser le champ de la case 5 vide et reporter en case 16 la référence du RTC dont vous demandez le renouvellement.

f) Case n°6 : type de transaction

6. Type de transaction ^

Type de transaction * v

Ce champ est obligatoire

Procédure spéciale

6. Type de transaction ^

Type de transaction * v

Procédure spéciale

- Sélectionner une valeur
- Mise en libre pratique
- Procédures spéciales
- Exporter

Le demandeur doit renseigner le type d'opération pour laquelle il demande le RTC :

- Mise en libre pratique (1). Il souhaite obtenir le code nomenclature de sa marchandise dans le cadre d'importations ;
- Procédures spéciales (2) : dans ce cas, le demandeur doit préciser dans la case régime particulier le type de régime utilisé (par exemple, destination particulière ou perfectionnement actif) ;
- Exporter (3).

Dans le cadre d'une exportation, la demande de RTC ne peut porter que sur le code NC de la marchandise (8 chiffres).

Dans le cadre d'une mise en libre pratique ou d'un régime particulier, la demande de RTC portera sur le code NC (8 chiffres) ou le code TARIC (10 chiffres).

g) Case n°7 : Nomenclature douanière

7.Nomenclature douanière

Code de nomenclature *
combinée

Autre nomenclature

TC - TARIC

CN - Nomenclature Combinée

TC - TARIC

Veillez indiquer en case 7 le type de nomenclature envisagé :

- CN – Nomenclature combinée (il s'agit d'un code à 8 chiffres) ;
- TC – TARIC (il s'agit d'un code à 10 chiffres). Le TARIC ne peut être sollicité qu'à l'import ou dans le cadre d'un régime particulier.

Si en case 6, vous avez indiqué « EXPORTATION », par défaut, le code de nomenclature sera CN – Nomenclature combinée.

h) Case n°8 : Code des marchandises

8.Code des marchandises

Code de nomenclature combinée	<input type="text"/>	8
	Rechercher un code de marchandise adéquat dans le navigateur de nomenclature DDS2.	
Code TARIC	<input type="text"/>	2
1er code additionnel TARIC	<input type="text"/>	4
2e code additionnel TARIC	<input type="text"/>	4
Code supplémentaire national	<input type="text"/>	4

Veillez indiquer le code nomenclature sous lequel vous pensez que les marchandises qui font l'objet de la demande se classent.

La nomenclature combinée est un code à 8 chiffres.

En cliquant sur le lien « rechercher un code de marchandise adéquat dans le navigateur de nomenclature DDS2 », vous serez renvoyé vers la page « TARIC » de la Commission européenne.

Vous pouvez également consulter le service en ligne national [RITA ENCYCLOPÉDIE](#).

Vous pouvez également remplir la ligne Code TARIC en ajoutant deux chiffres.

Cette ligne ne peut être remplie si vous avez indiqué dans la case précédente : « EXPORTATION ».

Les cases 1^{er} code additionnel TARIC, 2^e code additionnel TARIC et code supplémentaire national ne doivent jamais être remplies.



Le remplissage de cette case est facultatif. Vous avez la possibilité de ne pas indiquer de code nomenclature. Le code nomenclature indiqué ne sera pas forcément celui délivré par le CSMR.

Si vous remplissez la case, le format doit être le suivant : exemple de la position 2106902010

Code nomenclature combinée : il faut indiquer 21069020

Code TARIC : 10

i) Case n°9 : Description des marchandises

9. Description des marchandises

Description *

2560

1. Quel est le produit?
2. À quoi ressemble le produit (taille, couleur, conditionnement, etc.)
3. Que fait le produit ou à quoi sert-il?
4. De quoi est fait le produit?
5. Comment le produit est-il fabriqué?
6. Autres caractéristiques déterminantes

Images

ID de l'image	Description	Mosaïque
	Aucun enregistrement trouvé.	

Télécharger

Le demandeur indique en case 9 la **description détaillée de la marchandise**, c'est-à-dire :

- la description physique de la marchandise ;
- la fonction ou l'utilisation de la marchandise ;
- la composition de la marchandise ;
- les caractéristiques distinctives de la marchandise, par exemple la taille, la couleur, l'emballage ou d'autres caractéristiques ;
- et, le cas échéant, le procédé de fabrication.



→ La case 9 ne doit pas contenir d'informations confidentielles comme la dénomination commerciale. **Les informations confidentielles doivent être renseignées en case 10.**

La complétion de cette case doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, si la description de la marchandise est insuffisante ou fait défaut, le CSMR invitera l'opérateur à fournir des informations supplémentaires. Le demandeur aura un délai ne dépassant pas 30 jours pour répondre à la demande d'information.

En cas d'absence de réponse, la demande ne sera pas acceptée.

Télécharger

×

ID de
l'image *

1

2560

Description

Nom du
fichier *

Parcourir

Télécharger

Annuler

Le demandeur peut accompagner la description de sa marchandise d'une photographie du produit.



Si les photographies de la marchandise sont confidentielles, veuillez utiliser la case 10 (voir ci-dessous).

j) Case n°10 : Dénomination commerciale et informations complémentaires

10.Dénomination commerciale et informations complémentaires

(Confidentiel)

Description
(Confidentiel)

2560

Images
(Confidentiel)

ID de l'image	Description	Mosaïque
Aucun enregistrement trouvé.		

Télécharger

Le demandeur indique en case 10 les **informations confidentielles**, par exemple le nom commercial, le numéro de l'article, etc.

Ces informations ne seront pas visibles sur la base publique EBTI lorsque le RTC sera délivré.

Télécharger

x

ID de
l'image *

1

Description

A large rectangular area for image upload. A small box in the top right corner of this area contains the number '2560', indicating the width of the image. The area is currently empty.

Nom du
fichier *

Parcourir

Télécharger

Annuler

L'opérateur peut ajouter une photographie du produit.

k) Case n°11 : Échantillons, etc

11.Échantillons, etc. ^

Indicateurs

Brochures

Photographies

Échantillons

Autre

Échantillons à renvoyer*

Non v

L'opérateur indique au CSMR les documents transmis à l'appui de sa demande de RTC ; en cochant les cases correspondantes :

- brochures,
- photographies
- échantillons,
- autres.

Les photographies sont transmises en case 9 ou 10.

La documentation technique ou commerciale peut être transmise en case 16 « Informations complémentaires ».

Les autorités douanières peuvent éventuellement demander des échantillons physiques des marchandises.

En cochant « Échantillons », vous indiquez au pôle RTC qu'un échantillon est disponible et qu'il pourra être transmis, si le pôle RTC en fait la demande, selon les modalités qui seront communiquées ultérieurement.

Enfin, l'opérateur indique s'il souhaite que ces échantillons lui soient retournés, une fois la demande instruite.

I) Case n°12 : Autres demandes de RTC et autre RTC détenu

12. Autres demandes de RTC et autre RTC détenu

Pays de la demande *	Lieu de la demande	Date de la demande *	Numéro de référence de la décision	Date de début de la décision RTC	Code des marchandises RTC	
Aucun enregistrement trouvé.						
					<input type="button" value="Ajouter"/>	<input type="button" value="Vérifier les RTC"/>

Le demandeur doit déclarer en **case 12** s'il a présenté une demande de RTC ou si un RTC lui a été délivré pour des marchandises identiques ou similaires dans l'Union européenne.

La case 12 ne concerne que les **demandes de RTC présentées** ou les **RTC détenus** par le demandeur de la décision RTC.

12. Autres demandes de RTC et autre RTC détenu

Pays de la demande *	Lieu de la demande	Date de la demande *	Numéro de référence de la décision	Date de début de la décision RTC	Code des marchandises RTC			
<input type="text" value="(Sélectionner le p..."/> <small>Ce champ est obligatoire</small>	<input type="text" value=""/> <small>35</small>	<input type="text" value="dd/mm/yyyy"/> <small>Ce champ est obligatoire</small>	<input type="text" value="(Sélecti..."/> <small>Ce champ est obligatoire</small>	<input type="text" value="BTI"/> <small>1</small>	<input type="text" value="Référence de la d..."/> <small>29</small>	<input type="text" value="dd/mm/yyyy"/> <small>Ce champ est obligatoire</small>	<input type="text" value=""/> <small>22</small>	<input type="button" value="Supprimer"/>
<< < 1 > >> 5								
					<input type="button" value="Ajouter"/>	<input type="button" value="Vérifier les RTC"/>		

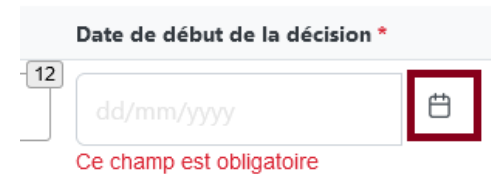
Cliquer sur Ajouter

Indiquer le numéro de référence de la décision ou de la demande en précisant :

- le pays de la demande
- le lieu de la demande
- la date de la demande
- le numéro de référence du RTC
- la date de début de la décision RTC
- le code des marchandises.

Vous pouvez également renseigner le champ « Date de début de la décision » en utilisant le bouton calendrier.

Une fois ces éléments complétés, appuyez sur le bouton « vérifier les RTC ». Puis ajouter.



The screenshot shows a form field titled "Date de début de la décision *". The field contains the placeholder text "dd/mm/yyyy" and a calendar icon button on the right. A red box highlights the calendar icon. Below the field, the text "Ce champ est obligatoire" is displayed in red. A small box with the number "12" is visible to the left of the field.

Ajouter

Vérifier les RTC

m) Case n°13 : Décisions RTC délivrées à d'autres titulaires

13. Décisions RTC délivrées à d'autres titulaires

Numéro de référence de la décision*	Date de début de la décision *	Code des marchandises *
Aucun enregistrement trouvé.		

[Ajouter](#)

Le demandeur doit déclarer en case 13 si, à sa connaissance, une décision RTC a déjà été délivrée à d'autres titulaires dans l'Union européenne pour des marchandises similaires ou identiques.

La case 13 concerne les RTC délivrés à des [opérateurs différents de l'opérateur présentant la demande](#).

Les opérateurs peuvent trouver ces informations lors de la recherche dans la [base de données EBTI](#).

13. Décisions RTC délivrées à d'autres titulaires

Numéro de référence de la décision*	Date de début de la décision *	Code des marchandises *
<input type="text" value="(Sélectionner le pa..."/> <input type="text" value="BTI"/> <input type="text" value="Référence de la décision"/>	<input type="text" value="dd/mm/yyyy"/> <input type="text" value="29"/>	<input type="text" value="22"/>

<< < 1 > >> 5 ▾

[Remplissage automatique](#) [Supprimer](#)

[Ajouter](#)

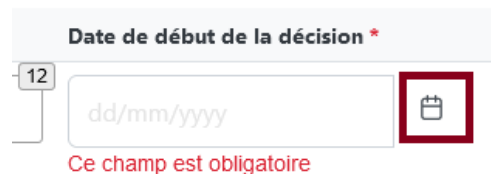
Cliquer sur Ajouter

Indiquer le numéro de référence de la décision en précisant :

- le pays
- le type de décision BTI
- le numéro de référence du RTC

Vous pouvez cliquer sur « remplissage automatique » : les champs « date de début de validité de la décision » et « code des marchandises de la décision » se rempliront automatiquement en fonction du « pays concerné par la décision », du « type de décision » et de la « référence de la décision ».

Vous pouvez également renseigner le champ « Date de début de la décision » en utilisant le bouton calendrier



Date de début de la décision *

12

dd/mm/yyyy

Ce champ est obligatoire

Enfin, vous pouvez ajouter le code des marchandises.

L'ensemble de ces informations sont obligatoires : (*).

n) Case n°14 : Procédures judiciaires ou administratives en cours

14.Procédures judiciaires ou administratives en cours						
Pays *	Nom de la juridiction *	Adresse-Rue et numéro *	Adresse-Code postal	Adresse-Ville *	Adresse-Pays *	Référence de la procédure *
Aucun enregistrement trouvé.						
						Ajouter

Le demandeur doit indiquer en case 14 les **procédures judiciaires ou administratives**, ou les décisions de justice concernant le classement tarifaire des marchandises faisant l'objet de la demande.

14.Procédures judiciaires ou administratives en cours						
Pays *	Nom de la juridiction *	Adresse-Rue et numéro *	Adresse-Code postal	Adresse-Ville *	Adresse-Pays *	Référence de la procédure *
(Sélectionner le pays) ▾	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(Sélectionner le pays) ▾	<input type="text"/>
	70	70	9	35		512
						Supprimer
<p style="text-align: center;"><< < 1 > >> 5 ▾</p>						
						Ajouter

Cliquer sur AJOUTER.


Une ligne apparaît. Vous pouvez compléter les informations suivantes :

- Pays (*)
- Nom de la juridiction (*)
- Adresse – Rue et numéro (*)
- Adresse – Code postal
- Adresse – Ville (*)
- Adresse – Pays (*)
- Référence de la procédure (*).

Cliquer sur AJOUTER.

o) Case n°15 : Date et authentification

15.Date et authentification ^

Date de la demande* 

Signature 256

Indiquer en **case 15** la date de la demande (*), qui est par défaut celle du jour, et la signature de la personne qui dépose la demande de RTC, en précisant son identité.

p) Case n°16 : Informations Complémentaires

16. Informations complémentaires

Description 512

Documents annexes

Identification	Date	ID de l'image	Description
Aucun enregistrement trouvé.			

Télécharger

En **case 16**, vous pouvez indiquer toute information jugée utile concernant le traitement de votre demande.

Par exemple, **vous pouvez indiquer que vous êtes un opérateur titulaire d'une autorisation « Opérateur économique agréé » (OEA).**

En France, les opérateurs OEA bénéficient d'un traitement différencié de leur demande de RTC. Le CSMR s'attache à la réduction du délai traitement des demandes des opérateurs OEA et de délivrer le RTC en moins de 70 jours.

C'est également en case 16 que vous pourrez télécharger la documentation commerciale ou technique utile au traitement de votre demande de RTC.



Une fois votre demande validée, vous ne pourrez plus ajouter de pièces directement sur EBTI : vous pourrez les envoyer par mail au CSMR en précisant votre référence de demande de RTC dans l'objet du mail.

Pour transmettre la documentation, cliquer sur le bouton « TÉLÉCHARGER ».

Une fenêtre s'ouvre. Remplir les champs demandés et cliquer sur « PARCOURIR » pour charger le document sélectionné. Enfin, cliquer sur « TÉLÉCHARGER ».

Si le format de votre fichier n'est pas autorisé, l'information suivante

Télécharger

x

Identification

35

Date



ID de l'image *

1

Description

2560


Nom du fichier *

Parcourir

Télécharger

Annuler

s'affiche :

 Ce type de fichier n'est pas autorisé.



Les formats à privilégier sont JPEG / PNG / PDF.

Une fois que les champs sont renseignés, cliquer sur « Soumettre » ou « Enregistrer comme projet ».

